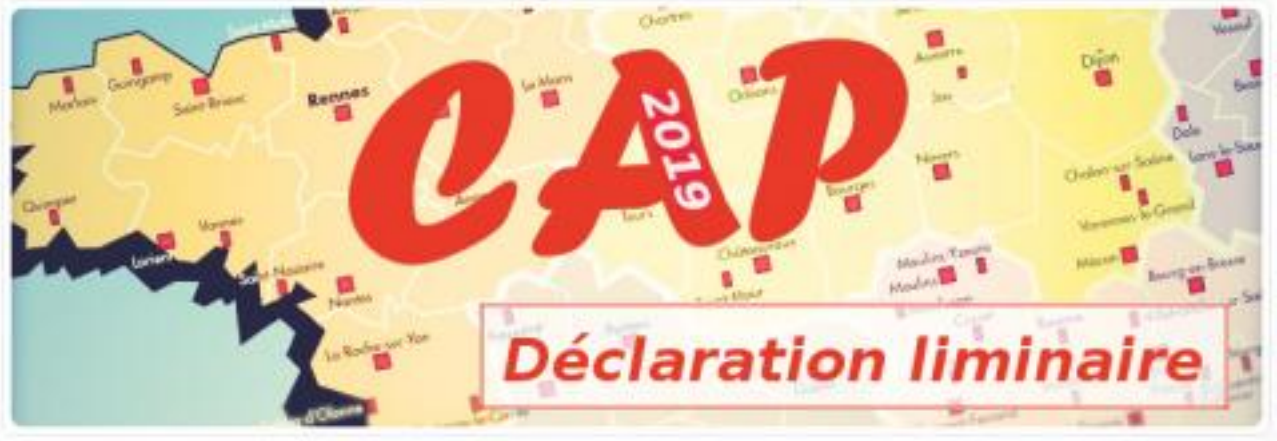


Suite à l'intervention de la CGT Finances Publiques, l'augmentation des rémunérations des agents dits « berkanis », des contractuels issus de GIAT-Industries et de l'Imprimerie Nationale par le réalignement sur les grilles des fonctionnaires doit avoir été mise en oeuvre en mars 2019. Nous savons déjà que les opérations ont pris du retard pour certains collègues. Nous souhaitons donc être informés de l'état d'avancement de ces revalorisations.

Par ailleurs, ces travaux manquent de transparence, du fait que les payes des agents contractuels ne sont toujours pas disponibles dans ENSAP, que nombre d'entre eux n'ont pas accès à un poste informatique et que les envois de fiches de payes « papier » ont été interrompus en de nombreux endroits. Aujourd'hui, la DGFiP passe pour un bien mauvais employeur. Quelle entreprise, quelle administration dans ce pays ne fournit pas de fiche de paye à ses employés ?

La CGT exige que tous les agents contractuels de la DGFiP reçoivent dans les meilleurs délais leurs fiches de payes « papier ». Vous vous étiez engagés à résoudre ce problème auprès des camarades de la CCP n°2 le 7 février 2019. Il est plus que temps de passer aux actes.

Aujourd'hui, 5 licenciements pour inaptitude physique sont à l'ordre du jour. 4 de ces licenciements concernent des femmes de ménages âgées de 57 à 62 ans. L'une d'entre elles doit être licenciée à un mois de son départ en retraite. Depuis des années, nous voyons les collègues exerçant les missions d'entretien et de restauration être les premières victimes de licenciements pour ce motif. Il est temps de reconnaître la pénibilité de leur exercice, aussi bien en termes d'aménagement des conditions de travail que de départ anticipé en retraite.

Au moment où le gouvernement veut faire table rase de tous les droits préservés dans les différents régimes en instaurant un régime unique de retraite par points, la CGT tient à rappeler son opposition à ce projet. En effet, avec ce système, plus aucun taux de remplacement du salaire n'est garanti, incitant de fait à retarder dans le temps l'âge de départ pour avoir une retraite décente. A l'inverse, la CGT revendique le retour à la retraite à 60 ans, avec le maintien d'un régime par répartition à prestation définie.

Aujourd'hui, 10 licenciements de femmes affectées à l'entretien dans des trésoreries sont à l'ordre du jour. Ces licenciements sont appelés à se multiplier ces prochaines années avec le plan Darmanin et la déconcentration de proximité, dont nous exigeons l'abandon.

Ce plan de restructurations est étroitement lié au projet de loi fonction publique qui doit remettre en cause les instances de dialogue social, favoriser les mobilités forcées y compris vers le privé, élargir les cas de recours aux contractuels et instaurer le contrat de projet qui n'ouvre droit ni au CDI, ni à la titularisation. Il pourrait être conclu pour une durée minimale d'un an et maximale de six ans et pourrait être rompu si le projet ne peut se réaliser, ou arrive à son terme, ou se termine de manière anticipée. La CGT s'oppose à cette précarisation, et au contraire revendique le recrutement de fonctionnaires et la mise en oeuvre d'un vaste plan de titularisation des agents contractuels !

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

fichiers: Télécharger 2019_04_23_declaration_liminaire_ccp_11_04_2019.pdf (715.17 Ko)
Colonne de droite publique: En direct des CAP Nationales
Public: CCP n°1 - Contractuels "Berkanis"

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank